



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-07 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5, RUE MAISONNEUVE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général, que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 21 janvier 2019** à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 21 rue St-Gabriel Sud, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée **relativement à la propriété située au 5, rue Maisonneuve** (lot n° 3 099 728 au cadastre du Québec), à Ville-Marie. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison des éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie. Tel que décrit ci-dessous :

- Relativement la marge de recul latérale du garage n'est pas conforme aux règlements municipaux de zonage et de construction considérant qu'on mentionne au règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie à l'article 4.6 que dans les zones résidentielles (R), les bâtiments complémentaires fermés sans ouverture doivent être situés à une distance minimum de 1 mètre ou 3.28 pieds de la ligne latérale de l'emplacement alors que la marge de recul latérale du garage est de 0.94m ou 3.1 à 0.98 ou 3.2 pieds.

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation à l'hôtel de ville au 21 rue St-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 17^e jour de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte
Directeur général, Secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Ville Marie, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 17 décembre 2018 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet Témiscamien du 1^{er} janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte
Directeur général / secrétaire-trésorier